

PROJET DE DECLARATION SUR LES ARCHIVES

Nous, Archivistes, Bibliothécaires, Documentalistes, Spécialistes de l'information documentaire et membres de l'Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin (**ADADB**), réunis à la Direction des Archives Nationales pour une journée de réflexion et d'études dans le cadre du 15^{ème} Congrès International des Archives de Vienne élargi.

RECONNAISSONS :

- ✓ que les archives sont un élément constitutif de la mémoire d'un peuple;
- ✓ que la recherche historique implique la consultation de documents d'archives ;
- ✓ que les services d'archives et les archivistes sont des intermédiaires majeurs dans l'accès à la connaissance et au savoir

CONSTATONS :

Au Bénin

- ✓ Que les services producteurs comprennent de plus en plus l'importance de la bonne organisation des archives ;
- ✓ Que les administrations mettent en des projets et programmes de gestion de leurs archives ;
- ✓
- ✓ Que malgré ces efforts, les Archives départementales et communales restent à créer ;
- ✓
- ✓ Que le personnel technique et les crédits de fonctionnement sont insuffisants ou parfois inexistant dans les institutions et services d'archives.

Au niveau Régional et International

- Que la participation des pays aux différents programmes du CIA reste très insuffisante ;
- Que la branche régionale Ouest-africaine du CIA a été inactive durant les quatre dernières années ;

DECLARONS :

- ✓ Que les efforts déjà consentis par le gouvernement du Bénin pour promouvoir les archives doivent se poursuivre et s'étendre à tous les secteurs de l'administration centrale, départementale et communale ;
- ✓ Que les archives constituent un outil indispensable pour l'élaboration d'une politique de développement durable et de bonne gouvernance ;
- ✓ Que le patrimoine archivistique des différents pays dispose de nombreux atouts qui permettent d'affirmer le rôle essentiel que les archives et les archivistes peuvent jouer dans la réalisation des objectifs démocratiques de l'Afrique contemporaine ;
- ✓ Qu'il est nécessaire que le CIA en tant qu'organisme parent joue un rôle plus dynamique dans le fonctionnement de ses organes ;
- ✓ Que les Responsables du Patrimoine archivistique des Etats de l'Afrique élaborent et développent des projets dans le cadre de l'Union Africaine et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique pour promouvoir et valoriser le patrimoine archivistique, l'identité culturelle des peuples africains, afin d'instaurer une gestion saine, efficace et transparente des administrations et services publics.

RECOMMANDONS :

- 1- Que les Autorités Gouvernementales du Bénin s'impliquent davantage dans la mise en œuvre du programme de réorganisation des Archives du Bénin en favorisant :
 - la mise en place d'un comité d'experts pour l'élaboration de la politique archivistique au Bénin avec l'adoption des textes légaux plus conformes aux nouvelles réalités administratives et territoriales du Bénin ;
 - la création progressive des services d'archives départementales et communales pour la sauvegarde et la conservation des archives des structures décentralisées de l'administration locale ;

- l'installation effective d'un dépôt de pré-archivage dans tous les Ministères conformément à la décision du Conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} juillet 1998 ;
- le recrutement en nombre suffisant d'archivistes pour renforcer le personnel qualifié des Archives Nationales ;
- l'élaboration et l'adoption d'un statut des professionnels de l'information documentaire en général et des archivistes en particulier. A cet effet, une attention particulière doit être accordée à la formation initiale et continue des spécialistes de l'information documentaire ;

2- Que le Conseil International des Archives et la branche régionale de l'Afrique de l'Ouest développent un programme d'action pour promouvoir la coopération dans le domaine des archives pour :

- développer des projets pratiques réalisables à moindre coût par toute la communauté archivistique régionale ou internationale ;
- offrir tout le support nécessaire au travail des Institutions d'archives et favoriser leur valorisation ;
- que le CIA appuie de façon équitable et équilibrée et par tous les moyens disponibles ses branches régionales ;
- que les branches régionales de l'Afrique de l'Ouest et Centrale développent une coopération active en vue d'actions communes plus dynamiques et plus efficaces afin d'évoluer dans la logique de l'intégration africaine.

Fait à Porto-Novo, le Août 2004

**L'Association pour le
Développement
des Activités Documentaires au
Bénin**